



Fédération CGT des cheminots  
263 rue de Paris - case 546  
93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 49 88 61 00  
Fax 01 48 57 95 65  
coord@cheminotcgt.fr  
www.cheminotcgt.fr

Monsieur François Nogué  
Directeur des Ressources Humaines de la SNCF

Monsieur Jean Pierre Farandou  
Directeur SNCF Proximités

34 rue du Commandant Mouchotte  
75699 Paris Cedex 14

Montreuil, le 25/02/2009

Monsieur le Directeur,

La CGT a toujours eu le souci de la sûreté des agents, des usagers et de la sécurité des circulations.

Les différents événements de ces derniers mois, le jugement de l'accident de Chelles à venir, les condamnations de la Direction sur au moins deux autres incidents, ayant entraînés malheureusement la mort de deux usagers, devraient vous amener à être un peu plus à l'écoute des revendications.

Si nous ne pouvons que nous réjouir que la Direction revienne sur la sûreté au travers des propositions de la CGT actées dans un document datant de 1998, les choses sont beaucoup moins claires en ce qui concerne l'extension de l'EAS.

Pourtant lors de la réunion du 12 février dernier, vous nous assuriez de votre engagement pour apaiser le climat dans certaines UP sur le sujet.

La tension monte dans certaines régions (Tours, Montpellier, Toulouse, Dijon, Clermont... pour ne citer que celles là) ; Les directions régionales ou d'établissements recherchent l'affrontement, mais pour quelle issue ?

Les CHSCT, les CER ne sont plus consultés, la pression est mise sur les cheminots avec une volonté de sanctionner lourdement, les conventions avec les autorités organisatrices sont bafouées....

Les agents, qu'ils soient de la traction, d'escale ou ASCT ont tous des tâches bien précises en matière de sécurité, d'actions d'accueil ou commerciales.

Il est même recensé des ASCT prêts et disponibles pour assurer les trains, volontairement laissés en réserve alors que la Direction impose le départ en EAS.

Ce n'est donc même plus par souci de productivité, déjà critiquable dans la période, mais par dogmatisme que la Direction agit sur ce dossier.

Notre réunion a porté sur des faits saillants : IN, référentiels inadaptés ou tout du moins trop imprécis pour gérer convenablement la sécurité des agents, des usagers et des circulations.

Vous l'avez d'ailleurs reconnu tant sur le plan technique que sur le plan dialogue social lors de cette réunion du 12 février 2009.

Nous sommes interrogatifs sur votre véritable volonté à gérer les situations difficiles, voire conflictuelles, qui émaneront sans aucun doute sur cette problématique.

Aussi, la Fédération CGT des cheminots ne tolèrera pas que la Direction se dégage de ses responsabilités en matière d'application des textes, qu'ils soient textes de lois ou internes.

Si d'aventure, la seule réponse à notre volonté de créer les conditions nécessaires et adéquates sur la sûreté, sur l'EAS ne suscitait de votre part que la répression envers les cheminots, alors nous appellerions les agents concernés à se mobiliser pour ramener la Direction à la raison.

Ce sujet étant matière à un conflit majeur dans l'entreprise, la fédération CGT des Cheminots vous dépose une demande de concertation immédiate, conformément à l'article 4.2 du titre II du RH0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007.

En attendant d'être reçus dans ce cadre et espérant renouer avec un dialogue social d'un tout autre niveau,

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations.

**Pour la fédération CGT des Cheminots**

**Le Secrétaire Fédéral**



**B.GUIDOU**

**Le Secrétaire du CTN Traction**



**P.POUPAT**

**Le Secrétaire du CTN ASCT**



**J.L. CAZORLA**